

ANALYSE DE PRATIQUE DES MEDIATEURS FAMILIAUX

Les textes sur le métier de médiateur familial rendent obligatoire une formation continuée sous forme d'analyse de la pratique. Chaque animateur d'analyse de pratique fonctionne de façon spécifique. Il s'agit ici d'une méthode basée sur les concepts théoriques suivant : l'éducation adulte de Kurt Lewin, l'approche centrée sur la personne de Carl Rogers, l'apprentissage expérientiel, la médiation intra-personnelle et inter-personnelle et la médiation transformatrice¹.

La construction d'une identité professionnelle s'appuie sur une interrogation renouvelée de sa pratique. L'exercice du métier confronte en permanence le professionnel aux questions méthodologiques et techniques, à la dimension éthique et aux résonances personnelles mises en jeu dans la relation.

L'analyse des pratiques permet au professionnel de réfléchir aux actes et aux gestes qu'il pose dans l'exercice de son métier. Cette réflexion s'effectue dans une dimension individuelle et collective, en s'ouvrant aux différences de lecture et de pratiques possibles proposées par l'animateur et par les pairs. Déposer ses préoccupations et questionnements, avec une prise de recul assurée devient une opportunité pour grandir professionnellement et personnellement.

L'APP s'inscrit dans **une obligation déontologique pour les médiateurs**.

Déroulement et cadre de travail :

L'analyse des pratiques professionnelles se déroule au cours de rencontres périodiques et au sein d'un groupe de travail réflexif. Les participants s'engagent volontairement et acceptent de suivre avec régularité et assiduité les séances de travail.

Le travail se fait à partir des situations réelles « anonymisées » et exposées par les participants. Il procède d'échanges, de mutualisation d'expériences et de savoirs, et de co-construction dans une perspective de pluralité des pratiques.

Le cadre de ce travail est défini par la confidentialité des échanges, la libre expression, le respect mutuel de chacun et le statut égalitaire des participants.

Les groupes sont fixes et constitués au maximum de 5 à 10 personnes, engagées sur quatre à six journées par an.

Public concerné :

Des médiateurs familiaux en exercice, titulaires du Diplôme d'Etat de Médiateur Familial, ou médiateurs titulaires d'un DU exerçant dans le champ de la famille en groupes de cinq à dix personnes.

Des avocats médiateurs et des stagiaires en DEMF ayant effectué leur stage pratique de 105 h.

Objectifs :

- ✓ Réfléchir sur sa pratique de médiation familiale,
- ✓ Affiner sa pratique,
- ✓ Approfondir ses connaissances, notamment dans la méthodologie, le contexte de la médiation familiale, le Droit de la Famille et la Psychologie.

¹ SOUQUET M., « Vers une conceptualisation de l'analyse de la pratique des médiateurs familiaux », *Revue APMF, Ecrits et manuscrits de la Médiation Familiale*, n°9, juillet 2007

Modalités Pédagogiques :

- ✓ Présentations de situations de médiation familiale par les participants,
- ✓ Echange et réflexions de groupe,
- ✓ Analyse de la méthodologie utilisée,
- ✓ Apports méthodologiques,
- ✓ Apports théoriques.

Calendrier :

Quatre / Cinq / six sessions d'analyses de la pratique professionnelle, sous la forme de journées de six heures trente.

Première séance le, jour où nous validerons ensemble le calendrier pour l'année à venir
Chaque médiateur s'engage pour l'année.

Formateur :

Sophie GUILHAUME, Médiateure Familiale, D.E, Formatrice

Validation :

Une attestation de présence en formation continue sera délivrée à l'issue du cycle ainsi qu'à chaque session.

Lieu :

A définir : Paris ou Province

Coût :

800 € la journée pour les groupes intra

90 euros en individuel

110 à 135 euros si prise en charge par l'employeur, toutes charges comprises.
A valider après échange avec la Direction.

Frais de transport et de repas à la charge du participant